

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-19

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, M. Clément PRUD'HOMME, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, M. Philippe BIGOT, Mme Sophie PELLIS, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : M. Loïc DUFFY à M. NAMIAN, M. Paul DIDIER à M. GEORGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à Mme GENEVAY.

Secrétaire de séance : Clément PRUD'HOMME

2026-19) DESIGNATION E REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE

La commune adhère au Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'un casernement de gendarmerie à Neuville-sur-Saône.

Selon les statuts de ce Syndicat intercommunal, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune au sein du Comité de ce syndicat.

Monsieur le Maire effectue à un appel à candidatures aux 4 postes de délégués et reçoit les candidatures suivantes :

En qualité de premier titulaire : Madame Corine GENEVAY et M. Thierry CHARBONNIER

En qualité de second titulaire : M. Olivier PERROT

En qualité de premier suppléant : Mme Lea PERROT et Mme Cécile FERRY

En qualité de second suppléant : Mme Laurence LELARGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'un casernement de gendarmerie à Neuville-sur-Saône

CONSIDERANT que, à l'issue du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs auxquels elle adhère,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour cette désignation et de procéder à un vote à mains levées,



Résultats des votes :

TITULAIRES	VOTES	SUPPLEANTS	VOTES
Madame Corine GENEVAY	18	Madame Lea PERROT	18
Monsieur Thierry CHARBONNIER	5	Madame Cécile FERRY	5
Monsieur Olivier PERROT	Candidat unique	Madame Laurence LELARGE	Candidat unique

Sont désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Corine GENEVAY	Madame Lea PERROT
Monsieur Olivier PERROT	Madame Laurence LELARGE

**Le secrétaire de séance,
M. Clément PRUD'HOMME**

**Le Maire,
M. Renaud GEORGE**